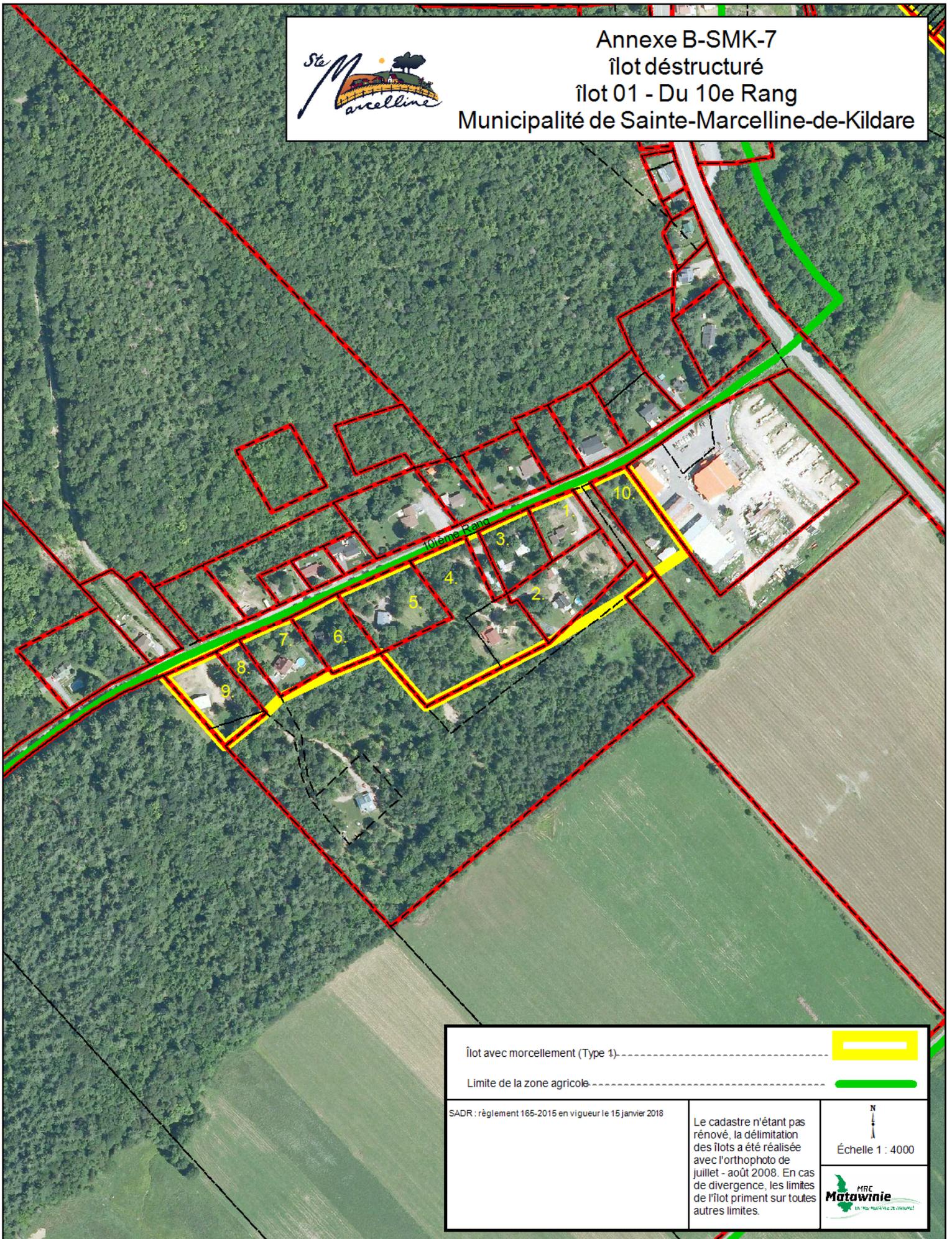




Annexe B-SMK-7
îlot déstructuré
îlot 01 - Du 10e Rang
Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare



Îlot avec morcellement (Type 1) - - - - - 

Limite de la zone agricole - - - - - 

SADR : règlement 165-2015 en vigueur le 15 janvier 2018

Le cadastre n'étant pas rénové, la délimitation des îlots a été réalisée avec l'orthophoto de juillet - août 2008. En cas de divergence, les limites de l'îlot priment sur toutes autres limites.

N
Échelle 1 : 4000

